



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le 3 novembre 2011

Investissements d'avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « Géothermie »

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent WAUQUIEZ, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Eric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique et René RICOL, commissaire général à l'investissement, annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt piloté par l'ADEME et dédié à la Géothermie dans le cadre de l'action « Démonstrateurs en énergies renouvelables et décarbonées » des Investissements d'Avenir et qui est dotée d'une enveloppe de 1,35 milliard d'euros.

La géothermie consiste à exploiter la chaleur contenue dans le sous-sol. L'énergie issue de la géothermie est renouvelable et non intermittente puisque non tributaire des conditions climatiques. Elle permet de chauffer des bâtiments, soit de manière directe (réseaux de chaleur urbains), soit par le biais de pompes à chaleur (pour les maisons individuelles, le petit collectif et le tertiaire). Elle peut également servir à produire de l'électricité.

Le Grenelle de l'Environnement, prévoit d'augmenter de 20 Mtep¹ la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique français à horizon 2020 et la part de chaleur renouvelable de 10 Mtep. La géothermie doit contribuer à hauteur de 80 MW dans la production d'électricité, en particulier outre-mer et sera multipliée par 6 dans la production de chaleur d'ici 2020.

C'est pour soutenir l'atteinte de ces objectifs qu'est lancé aujourd'hui l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) géothermie. Les projets proposés dans le cadre de l'AMI devront :

- Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de la filière géothermie, grâce à une diminution et une meilleure maîtrise de l'ensemble des coûts liés à la production énergétique
- Permettre d'accroître le potentiel des ressources géothermiques exploitables
- Faciliter l'acceptation et l'intégration territoriale des différentes technologies de géothermie
- Favoriser le contrôle et la limitation des impacts environnementaux des installations

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 20 mars 2012.

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt :
Investissement-avenir.gouvernement.fr
www.ademe.fr

¹ Millions de tonnes équivalent pétrole

Volet développement durable des investissements d'avenir

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte ;
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées ;
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux ;
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception ;
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture ;
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant ;
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir, consultez le site internet :

investissement-avenir.gouvernement.fr

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet : 01 40 81 72 36

Cabinet de François Baroin : 01 53 18 42 96

Cabinet de Laurent Wauquiez : 01 55 55 84 32

Cabinet d'Eric Besson : 01 53 18 45 13

Cabinet de René Ricol : 01 42 75 64 43

ADEME : 01 40 41 55 01

